

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Copeland

<https://www.cadre21.org/membres/dd74c9b74d1390c82730e44e>

Date d'obtention : 2021-06-14 18:39:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes et démarches nécessaires à la méthode SEXTO permettent un cadre clair et une réponse rapide qui permet de protéger les jeunes. La méthode vise à conscientiser et sensibiliser tous les jeunes dans un but d'éducation et surtout dans le but de minimiser le plus rapidement les conséquences négatives. Je retiens qu'il est important d'agir rapidement en suivant les étapes du protocole. Le respect des étapes nous permettra d'offrir un accompagnement rapide et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a permis de mieux saisir le cadre légal et notre responsabilité d'adulte dans les cas de sexages. Permet de transmettre l'information juste aux adolescents. Permet également de répondre aux questions des jeunes dans un volet préventif. Je me sens également plus outillé pour accompagner les jeunes sans leur nuire et ce autant envers la victime qu'envers l'investigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accompagner l'élève dans une écoute bienveillante. "suivre et maintenir" le cadre mis en place par SEXTO afin de ne pas nuire aux démarches et ne pas causer de préjudices aux jeunes. Utiliser une approche d'éducation et de conscientisation en évitant d'être dans le jugement.